

DOCUMENT GRAPHIQUE

Elaboration Révisions Modifications Mises à jour

Bureau d'études - Assainissement - Environnement
Valorisation Agricole - Suivi Agronomique
Urbanisme - Aménagement



Dessiné par : C. ARNAUD

Le : 10/06/2003

Modifié le : 16/07/2003

Echelle : 1/5 000

LÉGENDE :



ZONES U secteur où les constructions sont autorisées

ZONES Uh secteur réservé à l'accueil des activités économiques

ZONES N les constructions ne sont pas autorisées, à l'exception de l'adaptation, la réfection ou l'extension des constructions existantes ou des constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs, à l'exploitation agricole ou forestière et à la mise en valeur des ressources naturelles.

Les autorisations d'occuper et d'utiliser le sol sont instruites et délivrées sur le fondement des règles générales de l'urbanisme définies au chapitre I^{er} du titre I^{er} du livre I^{er} et des autres dispositions législatives et réglementaires applicables.

Art. 124-3 (D. no2001-260, 27 mars 2001, art. 1^{er})

